La Page de Barzun

Le bulletin d'informations de votre commune

LE MOT DU MAIRE

« 2017 : Année de changements pour nous »

Oui en 2017 des changements importants vont voir le jour. Les échéances électorales nationales mises à part, je veux parler de notre future CC (Communauté de Communes) :

2015 : le Préfet nous **demande** de rejoindre la CC du Pays de Nay. Nous avons accepté très favorablement par délibération ce projet, comme l'ont fait Labatmale, Livron, Gomer et Lucgarier.
Par contre les communes voisines de Pontacq, Espoey, Ger et Hours refusent et veulent rejoindre la CC de Morlàas et Lembeye.

2016 : le Préfet nous **impose** de rejoindre les CC de Morlàas et Lembeye avec les 15 communes de la CC Ousse-Gabas contre le gré de la moitié des communes.

2017 : au 1er janvier Barzun fait donc partie de la CC Nord Est Béarn. Vous trouverez un encart réalisé par la CC dans ce bulletin qui vous apportera quelques données.
Ce qui va changer, c'est un fonctionnement plus éloigné, sans proximité réelle et probablement administratif. Nous n'aurons qu'un membre délégué au lieu de 2 pour y siéger, avec **74** communes en tout au lieu de 15 actuellement, et surtout ***99 élus autour de la table lors de nos réunions.*** Je pense qu'il sera difficile d'avoir des dialogues équitables et constructifs dans une telle assemblée.

Nous verrons bien ! **Apprenons** à nous connaître. Les élus barzunais sont prêts à participer activement au développement de cette nouvelle entité.

Je veux ici remercier nos associations et commissions pour leurs activités et les encourager à persévérer. Un nouveau site Internet pour Barzun est actif depuis le 1er janvier 2017. Initié par la commission communication, il sera plus moderne et riche de renseignements. Je veux remercier tous ceux qui ont travaillé sur ce projet et particulièrement notre webmaster bénévole de Barzun, Antonio Pinto. Le précédent site créé en 2001, a été visité 120 000 fois, et je souhaite que ce nouveau site vous apporte encore plus d'informations.
Le nouveau Comité des Fêtes est en place et prépare avec la jeunesse, les fêtes de Barzun qui auront lieu du 20 au 22 janvier.

Je vous présente, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.
Que 2017 nous apporte le **bonheur** et la **santé** surtout, nécessaires à la concrétisation de nos projets personnels, familiaux et collectifs et que les dirigeants du monde et des terroristes ouvrent leurs yeux et arrêtent de massacrer des innocents et surtout des enfants pour des raisons bassement justifiées !

Le Maire
Maurice Minvielle

SOMMAIRE

Page 2 : Nouveau : le site de BARZUN
Page 3 : Informations municipales
Page 6 : Informations barzunaises
Page 8 : Le coin des associations
Page 10 : CCOG - Intercommunalité
Page 11 : Programme Fêtes de la Saint Vincent
Page 12 : Calendrier collecte déchets

NOUVEAU

www.barzun.fr

A partir du 1er janvier 2017, la commune se dote d'un **nouveau site internet**.
L'internet s'impose comme un moyen **incontournable**, et c'est avec cet esprit-là que la commission « Communication » a réalisé entièrement ce site, qui nous l'espérons, vous donnera entière satisfaction.
L'ancien site, créé en 2001, barzun.free.fr est devenu obsolète.
Le nouveau site proposera une expérience de **lecture optimale** pour l'utilisateur quel que soit l'appareil utilisé (ordinateur, tablette ou smartphone).

Côté contenus, il y a eu un gros travail de renouvellement et de mise à jour, avec **cinq grandes rubriques** :

- ◊ vie municipale,
- ◊ vie scolaire,
- ◊ vie pratique,
- ◊ vie associative,
- ◊ sans oublier l'histoire de Barzun avec son patrimoine et ses personnalités.

Côté nouveauté, vous aurez la possibilité de faire certaines démarches administratives en ligne et vous pourrez vous inscrire à l'Infolettre.
Grâce à **l'Infolettre**, vous serez informés par courriel aux informations de la commune.

Dorénavant, le site Internet est désormais consultable à cette adresse :

www.barzun.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

✦ Collège Jean Bouzet

Durant les travaux de rénovation du gymnase de Pontacq, les élèves du Collège Jean Bouzet utilisent la salle polyvalente pour leurs activités sportives durant la période de septembre 2016 à mars 2017.
La salle polyvalente est ainsi occupée tous les jours de 8h30 à 13h00 par les collégiens + certains après-midi.
Une convention a été signée avec le conseil Départemental et le Collège afin de procéder au transfert des activités sportives.

✦ Collège Saint Joseph

Le trinquet de Barzun est utilisé tous les mardis par des élèves du collège Saint Joseph de Pontacq pour des activités sportives.
Une convention a été signée entre les deux parties.

✦ Tarifs cantine - Garderie

Cantine : Le coût réel du repas pris à la cantine durant l'année 2015 s'est élevé à 6,19 € pour la commune.
Pour l'année scolaire 2016-2017 le tarif facturé aux familles s'élève à 3,40€

Garderie : Le coût pour l'année 2015 s'est élevé à 2.70 € par journée enfant pour la commune
Pour l'année scolaire 2016-2017 le tarif facturé aux familles s'élève à :
2.15 € / jour / enfant avec un maximum de 26 € / mois / enfant et 24 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.

✦ Location Matériel

Le matériel communal, tables et chaises, peut être loué. La demande doit être faite en Mairie. Les tarifs restent inchangés : 0.30 € la chaise, 2 € la table, 50 € de caution.
Pour toute location s'adresser au secrétariat de la mairie suffisamment tôt.

✦ Tarif concessions au cimetière

40 € le m2 pour une durée de 30 ans, 80 € le m2 pour une durée de 50 ans, 850 € pour une case de 2 urnes au columbarium pour une durée de 50 ans.
S'adresser à la mairie

✦ Tarif des coupes de bois

La commune organise chaque année une coupe de bois sur pieds. Le tarif pour 2017 sera de 16 € le stère.

✦ ADAP

L'AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) a été approuvé par la Préfecture.
Les travaux de mise en conformité seront réalisés sur une période de 6 ans. C'est ainsi que la commune va mettre aux normes « handicapés » tous les bâtiments et espaces publics.

✦ Repas des Ainés

Il s'est déroulé le Dimanche 2 octobre à la salle polyvalente dans une ambiance conviviale.
Sur la photo, Madeleine Sabatté et Albert Gateaux doyens de l'assistance, ont été fleuris par le maire.

✦ France Télécom :

Une étude de France Télécom a eu lieu le 19 décembre à Barzun afin de vérifier la réception des téléphones portables dans le centre bourg. Nous attendons le résultat des tests.

✦ Travaux Voirie Rue Corps Franc Pommiès – Sécurisation

La Commune a demandé au Conseil Départemental de sécuriser l'entrée de la Rue du CFP côté Pontacq. Les dos d'ânes étant désormais interdits, l'Agence Technique a donc installé des plots. Suite à diverses remarques, Mme Cabanne Marie-Pierre et M. Pontaut sont venus sur site. Après concertation avec des riverains, le tracé a été mis en place et des peintures seront réalisées. L'expérience fera que ces ralentisseurs seront conservés tels quels ou modifiés. De plus, des panneaux de signalisation indiquent que la zone « 30 km/h » commence devant chez Cazaban JP.

Une demande a été faite pour réaliser l'enfouissement des lignes électriques de cette rue côté Pontacq avec une révision des moyens de ralentissement et de l'évacuation des eaux pluviales. Réponses en attente. Ensuite la même demande sera faite pour la même rue côté Livron.
Un radar pédagogique a été demandé.
Le seul but recherché reste le ralentissement des véhicules avant qu'un accident pour excès de vitesse ne se produise !

✦ Travaux Voirie Rue Cami Bielh

La voirie Cami Bielh sera refaite. Des piquets téléphoniques seront déplacés courant janvier afin d'élargir une partie rétrécie au niveau des plantations et de l'ancienne décharge.

✦ SDEPA – Changement Ballons Fluorescents

Le Conseil Municipal a demandé au SDEPA de remplacer les ballons fluorescents dans les éclairages publics car ils contiennent du mercure.

✦ Travaux de Rénovation à l'Ecole

Dans la classe des grands : le plafond a été rabaissé, l'éclairage changé et la peinture réalisée par les employés communaux.
Les abris en métal de la cour ont été remplacés par des abris bois.
La mairie a remplacé 3 ordinateurs tombés en panne.

✦ PLUI

Le Plan Local d'urbanisme Intercommunal est en cours de préparation (voir encart dans ce bulletin). A Barzun ce sont 2 adjoints qui pilotent les travaux avec la CCOG.

✦ Fusion des Communautés de Communes

Le Préfet a pris l'arrêté de fusion pour les 3 communautés : Ousse Gabas – Morlàas et Lembeye
Cette nouvelle intercommunalité se dénommera : **Communauté des Communes du Nord Est Béarn**.
Elle regroupera 74 communes et comptera 33 258 habitants.
99 délégués dont 1 membre pour Barzun y siègeront.
La fiscalité de la CC sera en Fiscalité Professionnelle Unique et non plus en taxe additionnelle.
(Voir précisions dans un encart dans ce bulletin)

✦ Matériel

Des cages de foot ont été achetées pour les jeunes
De nouveaux socles pour les vélos ont été installés près de la salle polyvalente.

✦ **Conciliateur de justice** : Lors de problème de voisinage ou autre, n'hésitez pas à faire appel au Conciliateur de justice : Monsieur Christian GRABOWSKI (06.98.39.19.44 ou christian.grabowski@conciliateurdejustice.fr)
Sur RV : 1er lundi du mois à Pontacq
1er vendredi du mois à Soumoulou

✦ Banque Alimentaire

100 kg ont été récoltés lors de cette opération 2016 par les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes. Bravo !

✦ CARTE D'IDENTITE - RENOUVELLEMENT

Le décret 2013-1188 de décembre 2013 a modifié la durée de validité pour les cartes d'identité des personnes majeures. Cette durée est passée de 10 à 15 ans. Cette mesure est applicable aux cartes en cours de validité délivrées depuis le 1er janvier 2004.

Suite aux difficultés rencontrées par les usagers dans leur déplacement à l'étranger, le Ministère de l'intérieur a décidé d'autoriser le renouvellement des cartes d'identité facialement périmées dès lors que l'usager est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger dans un pays acceptant la carte d'identité comme document de voyage et qu'il n'est pas titulaire d'un passeport valide.

La preuve de ce voyage devra être apportée lors de la demande de renouvellement par un titre de transport, une réservation, un devis d'agence de voyage, d'un justificatif d'hébergement ou d'une attestation de l'employeur.

✦ L'INFLUENZA AVIAIRE

L'INFLUENZA AVIAIRE que l'on pouvait penser éradiquée, est revenue sur nos territoires. De nombreux foyers ont été détectés sur les communes avoisinantes telles que : Espoey, Lamarque, Ossun, Peyrouse.
- Le préfet des Pyrénées Atlantiques a pris un arrêté qui classe notre commune de Barzun en zone de **Protection**.
- Ceci implique des mesures de confinement pour les élevages familiaux (basses-cours et oiseaux)
-Tout le détail des précautions à prendre par tout détenteur de volailles, oiseaux, etc.. est affiché sur la porte d'entrée de la Mairie.

✦ URBANISME : qu'encourt un propriétaire qui aurait réalisé une EXTENSION DE CONSTRUCTION sans autorisation d'urbanisme ?

L'article L.480-4 du Code de l'urbanisme dispose que le fait d'exécuter des travaux sans autorisation est puni d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6 000 euros par mètre carré de surface construite. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé.

Les infractions sont constatées par des officiers de police judiciaire ou par des agents assermentés. Le procès-verbal doit être transmis au Procureur de la république qui décidera l'engagement des poursuites.

Par ailleurs, l'article L.480-5 du Code de l'urbanisme ajoute que le tribunal de l'ordre judicaire pourra se prononcer sur la démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur.

A noter qu'en cas de recours contentieux contre un permis de construire qui s'avèrerait illégal, la possibilité de recourir à la démolition a été supprimée par la loi « Macron » n° 2015-990 du 6 août 2015, sauf si la construction est située dans l'une des zones suivantes : zones protégées au titres de la loi Montagne (L.122-9 et suivants et L.122-12 du C.U.) ou de la loi Littoral (L.121-16 et L.121-23 du C.U.), cœur des parcs nationaux, réserves naturelles , sites inscrits et classés et sites Natura 2000 institués au titre du Code de l'environnement, zones de PPRT, de PPRN et de PPR miniers, périmètres des servitudes relatives aux ICPE ou instituées sur des terrains pollués, sur des sites de stockage de déchets ou d'ancienne s carrières, aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) et secteurs sauvegardés (auxquels se substituent les sites patrimoniaux remarquables introduits par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016), périmètres de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des MH et dans les zones des PLU identifiant des éléments de paysage ou secteurs à protéger (articles L151-19 et L.151-23 du C.U.). Toutefois, le délai pour engager l'action en démolition de la construction édifiée sur la base d'un permis de construire définitivement annulé est de deux ans (article L.480-13 du Code de l'urbanisme).

L'objectif poursuivi par cette réforme est de "sécuriser" les projets de construction en levant le risque de la démolition pour les cas où le recours à cette solution n'est pas jugée absolument indispensable.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires) :

Cette année, une activité innovante a été mise en place auprès des enfants de l'école pendant les activités périscolaires grâce à la participation et l'aide de bénévoles, d'employés, d'élus qui ont créé un magnifique « hôtel à insectes » implanté devant l'église. Madame Monique MARTINE et Monsieur Gérard BARBAROU ont ainsi dispensé des cours théoriques et pratiques pendant plusieurs semaines.

L'**hôtel à insectes** est un dispositif qui facilite la survie hivernale, d'insectes et d'arachnides qui sont souhaités dans des écosystèmes où la pollinisation et la biodiversité sont recherchées, à l'exemple du jardin potager, du verger. L'été, il sert de support de ponte à des espèces. La construction a été réalisée par l'employé communal, un élu et un charpentier retraité que nous remercions ici.

Un bel exemple d'activité basée sur la protection environnementale des insectes qui a

ECHOS DE L'ECOLE :

Voici deux articles écrits par les enfants de l'école : le premier par ceux de la classe des plus grands et le second par ceux de la classe des plus jeunes.

L'école de Ledeuix

La maîtresse nous a expliqué ce qui s'était passé à l'école de Ledeuix. Des gens ont brûlé l'école.

Les enfants sont malheureux de ce qui s'est passé, maintenant ils n'ont plus de livres, plus rien pour travailler, plus d'école. Ils font école dans des salles de la mairie, ça ne doit pas être marrant pour eux. Nous avons été bouleversés que des gens s'en prennent à des enfants et à un symbole républicain, comme l'école. Pour leur remonter le moral, nous leur avons écrit des lettres de soutien. Nous leur avons donné des livres pour qu'ils se constituent une nouvelle bibliothèque.

La lettre au Père Noël

On a écrit au Père Noël !
On a découpé des images de jouets dans un catalogue.
Mais pas les mêmes jouets qu'on a déjà à l'école !!!
On les a collées sur une feuille.
On a écrit notre prénom et on a écrit le mot **bisou**.
Le plus petit de la classe a posté la lettre dans la boîte aux lettres jaune de la poste. C'est Simon.
On espérait que la lettre passe parce qu'il y avait beaucoup de lettres dans la boîte et la nôtre était grosse !

Bibliothèque de Barzun

Voici les nouveaux romans fraîchement arrivés en automne, nous avons aussi des nouveaux romans policiers et des livres jeunesse.

L'inscription, la consultation sur place ou l'emprunt de livres sont gratuits, une équipe de bénévoles vous accueillent avec le sourire.

Si vous souhaitez nous rejoindre … vous serez bienvenus dans ce lieu où il fait bon lire…

La bibliothèque est ouverte à tous :

Le MARDI 16-18H et le SAMEDI 10H-12H

A bientôt

CMJ : Conseil Municipal des Jeunes

Le vendredi 11 octobre, tous les enfants de l'école sont passés derrière l'isoloir pour élire les conseillers du Conseil Municipal des Jeunes 2016-2017.

Les élus sont (de gauche à droite) : Clémence JOLY, Jules PUJO, Simon SALEFRANQUE, Maïa HARISTOY, Ninon PETITBENOIT, Baptiste CARDONA et Charlotte ICART.

Le vendredi 14 octobre, les élus ont voté pour le Maire : Maïa HARISTOY, première-adjointe : Ninon PETITBENOIT, deuxième adjoint : Simon SALEFRANQUE.

Lors du premier Conseil, le mardi 8 novembre, les élus ont choisi les projets à réaliser durant leur année de mandat, et parmi eux, apporter leur aide à la Banque Alimentaire en invitant les Barzunais à déposer leurs denrées à la Mairie. Ils vous remercient d'y avoir participé.

Cette année, ils ont choisi d'aller un encore plus loin, puisque que cinq d'entre eux se sont rendus sur le site de la Banque Alimentaire à Jurançon, le samedi 26 novembre accompagnés par Magali ZUCCARELLO, la directrice de l'école et Vanessa CABRESIN, conseillère municipale.

En effet, lors du week-end de collecte, la banque alimentaire a besoin de volontaires pour venir trier les denrées récoltées afin de les stocker rapidement. Alors, vaillants, ils ont vidé pendant 2h de temps, caddies, palettes par catégorie d'aliments : les pâtes, le riz, les conserves avec viande, sans viande, le lait, les produits d'hygiène, les produits pour bébé, sucre, farine etc... dans une ambiance bon enfant, allant de 7 à 77ans.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ET AMIS DE L'ÉCOLE (APEA)

Voici le nouveau bureau de l'APEA élu en octobre :

Présidente : HAZERA Stéphanie vice : PUJO Delphine
Secrétaire : DURANTON Caroline vice : HARISTOY Marie
Trésorière : CABRESIN Vanessa vice : MOLENAT Caroline

Les enfants de l'école partiront en voyage en Mai 2017. Tous les projets de l'école nous permettront de financer au maximum le coût de ce déplacement. La carte de membre est fixée à 10 € par famille et à 5€ pour les amis.

Les enfants sont passés chez vous pour vous proposer le calendrier de l'école ; nous tenons à vous remercier pour votre participation.

Un grand merci aussi à vous qui avez acheté les chocolats, les objets de Noël fabriqués par les enfants avec l'aide de l'équipe enseignante : bravo et merci pour ce joli travail !

Quelques évènements à venir :

- en **mars 2017** : nous vous attendons nombreux à notre loto
- lors des élections présidentielles, une **vente de gâteaux** sera organisée devant le bureau de vote durant la matinée
- la **Zumba** de printemps : la date reste à définir

Nous vous souhaitons le meilleur pour 2017.

CARAMBO

L'association « Le Carambo » qui gère l'activité pala au trinquet de Barzun vient de remettre sous forme de don, un chèque de 2627,52€ qui correspond à des travaux de rénovation de fenêtres et vitrage.

Le Président du «Carambo », Gilles BARRERE et le Trésorier Claude LAGÜES ont rencontré cordialement le Maire Maurice MINVIELLE ce mois-ci pour la remise du chèque.

Un grand merci à toute l'équipe pour ce geste qui permet de maintenir en parfait état ce bâtiment communal, comme cela s'est produit par le passé.

« BAL DES ENFANTS » - tradition oblige :

Le bureau du Comité des Fêtes, tout juste élu, voulait garder le traditionnel « Bal des Enfants ».

Samedi 17 décembre, le Comité des Fêtes organisa le 13ème "Bal des enfants".

Une quinzaine d'enfants, âgés de 3 à 12 ans, participèrent aux différents jeux dans la bonne humeur initiée par les jeunes 17-22 du village.

Fous rires, ambiance folle étaient au rendez-vous.

Après un goûter riche en gâteaux et friandises, les enfants repartirent avec un petit cadeau.

Félicitations aux nombreux enfants, jeunes, suiveurs, conscrits qui jouèrent le jeu pour le grand plaisir des parents.

Cette nouvelle saison est marquée par une restructuration nécessaire qui commence à prendre forme grâce à l'implication de nombreux joueurs et quelques bénévoles.

Les entraineurs sont formés pour permettre à chaque catégorie d'acquérir les bases pour progresser, afin que nos jeunes puissent atteindre un jour le niveau régional en sénior.

Une école d'arbitrage a vu le jour car il est indispensable de former des jeunes sous peine de sanctions.

La communication prend forme : vous pouvez suivre notre actualité sur la page Facebook de l'EBHB. De plus un panneau d'affichage sera prochainement installé sur la place du village afin de vous informer des matchs à domicile.

La commission animation du club va continuer à vous proposer des soirées festives mais elle manque parfois de bras. Nous lançons donc un appel aux bonnes volontés pour nous soutenir sur certaines animations. L'idéal serait de disposer de plusieurs bénévoles occasionnels qui pourraient nous aider à tour de rôle. On compte sur vous !!

Nous lançons également une boutique club. Vous pouvez vous rapprocher des membres du bureau ou des entraineurs pour toute commande.

Tous les membres du club vous souhaitent une excellente année 2017 et vous remercient du soutien que vous apportez à toutes les équipes.

Voici le calendrier Séniors des matches à domicile :

Excellence Régionale Masculin (SG1)	
Champcevinel	14/01 - 21h30
Ossau	11 février 2017
Bordeaux Etudiants Club	11 mars 2017
Asson	25 mars 2017
Villenave	8 avril 2017
Lucq	6 mai 2017
Pessac	20 mai 2017

Pré-Région Masculin (SG2)	
Billère 3	14/01 - 20h
Madiran	28/01/17
Lons	04/02/17
Orthez	11/02/17
St Pée	4/3/17 - 21h
Bruges	25/03/17
Urrugne	08/04/17

Pré-Région Féminin (SF1)	
Bayonne	14/01 - 18h30
Buros	04/02/17
Tardets	18/02/17
Ossau	04/03/17
Orthez	18/03/17
Boucau	01/04/17
Lucq	08/04/17

Honneur Départ. F (SF2)	
Anglet	28/01/17
Macaye	11/03/17
Denguin	18/03/17
Lasseube	08/04/17

Ordures ménagères et tri sélectif :

La collecte des ordures ménagères est le **jeudi** de chaque semaine, celle du tri sélectif s'effectue **un jeudi sur deux (voir tableau en fin du bulletin).**

Rappel sur les consignes de tri :

- les emballages en papier/carton (journaux, revues, emballages cartonnés, livres…)
- les emballages métalliques (boîte de conserves, canettes, barquette en aluminium…)
- les emballages plastiques (bouteilles et flacons + emballages liés à l'extension : films, poches, barquettes, pots de yaourts…)

Tous ces emballages doivent être déposés en vrac dans le container. Ils ne doivent en aucun cas être enfermés dans des sacs plastiques.

Pensez à dissocier le film plastique des publicités ou magazines qui parfois les entoure, avant de les déposer dans le bac de tri.

Le dépôt de verre et d'ordures ménagères dans les bacs jaunes est formellement interdit.

La communauté de communes vous propose, si vous le souhaitez, l'acquisition d'un composteur pour les déchets organiques (épluchures, herbe de tonte..), qui deviendrons ensuite du compost pour vos plantes et votre potager. Celui-ci coûte 15 €.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes au 05.59.16.08.80.

Jeunesse et ados :

La CCOG qui a la compétence jeunesse et ados, a réalisé à leur intention des équipements sur les bords du Lac du Gabas à Lourenties.

L'aire de jeux

Le théâtre de verdure

Le city parc

PROGRAMME DES FETES DE LA SAINT VINCENT

Comité des Fêtes de Barzun

20 - 21 - 22 janvier 2017

Le repas de la Saint Vincent

- A partir de 19h30 à la Salle Polyvalente.
- Le repas débutera à 21h15 (réservation obligatoire)

Le bal de la Saint Vincent

- De 22h00 à 4h00
- Animé par « Best Music »

Les traditions de la Saint Vincent

- 10h30 : Messe chantée par la chorale ARIELES
- 11h30 : Cérémonie devant le Monument aux Morts, les enfants de l'école chanteront « La Marseillaise »
- 12h00 : Vin d'Honneur offert par la Municipalité et le Comité des Fêtes

Nouveauté

2 week-ends

Le 14 janvier
Les 21 & 22 janvier

ON ARRIVE !!!!!

CALENDRIER 1ER SEMESTRE 2017

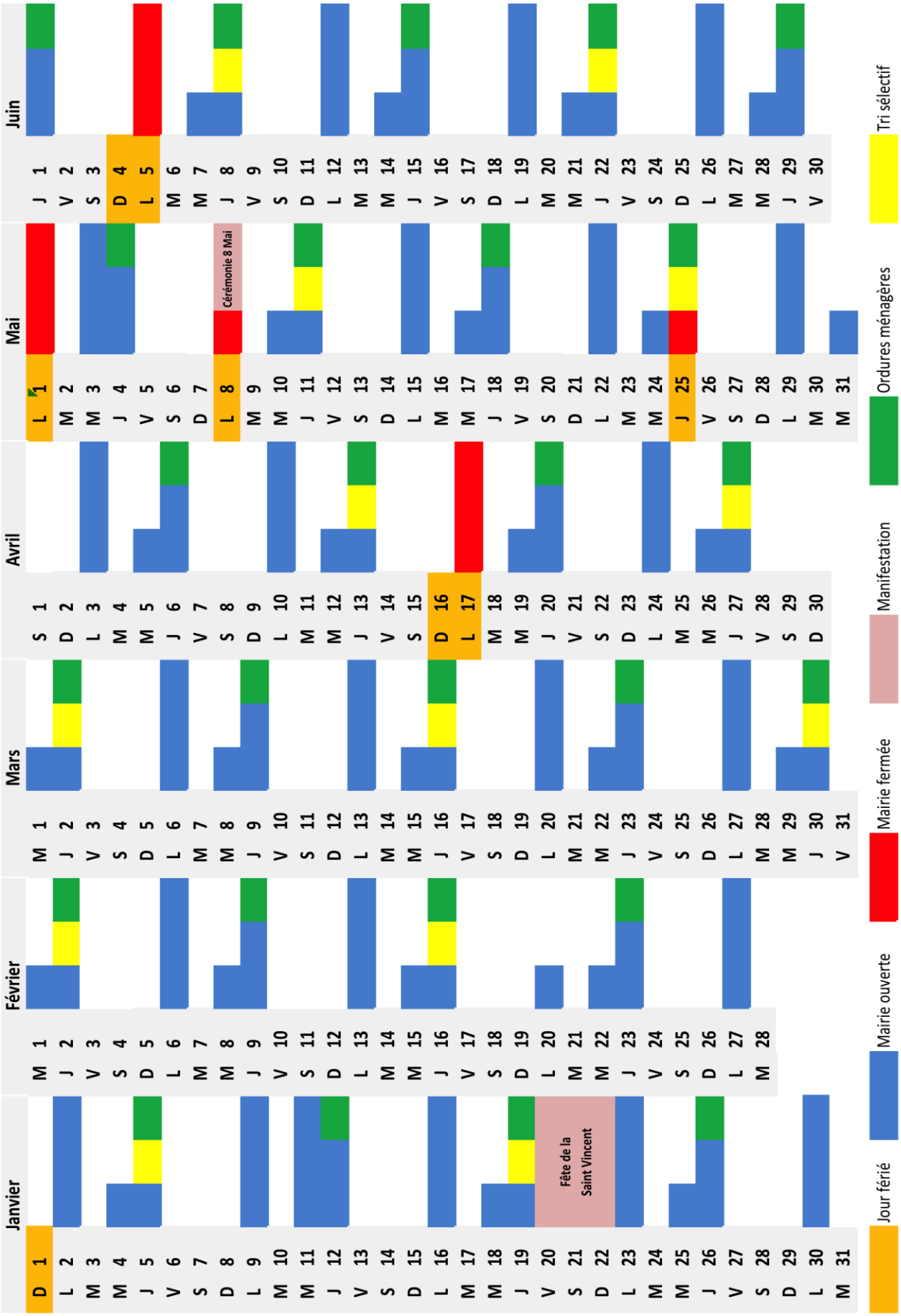

Directeur de publication : M MINVIELLE Maurice – Comité Rédactionnel : la Commission Communication – imprimé par nos soins